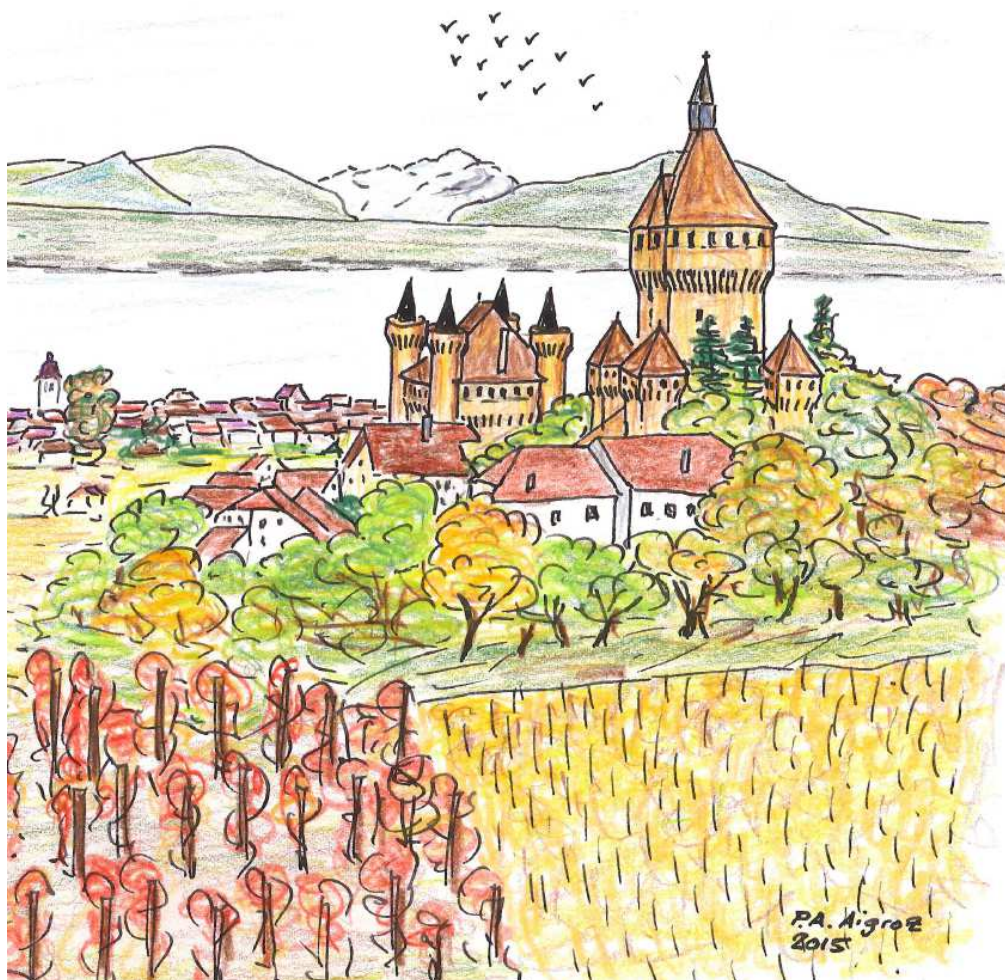
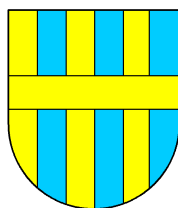


Vufflinteros

Edition spéciale

"Elections communales du 28 février 2016"





1^{ER} TOUR DE L'ELECTION DES 5 MEMBRES DE LA MUNICIPALITE LES 5 CANDIDATS OFFICIELS SE PRESENTENT

Préambule

Nous avons le plaisir, par le biais de cette édition spéciale "élections communales du 28 février 2016", de vous présenter les 5 candidats officiels à la Municipalité pour la législature 2016-2021 et de vous informer sur le déroulement de cette journée d'élections communales.

Aucune séance de présentation des candidats n'est prévue mais chacun se tient naturellement à votre disposition pour vous exposer ses motivations de manière moins succincte si vous le souhaitez.



Anne-Christine Ganshof, Syndique

J'habite à Vufflens-le-Château depuis 1999. Agée de 50 ans, je suis mariée et mère de trois jeunes adultes. Diplômée HEC Lausanne, j'ai travaillé comme responsable marketing aux Transports Publics de la Région Lausannoise.

Après une période consacrée entièrement à ma famille, j'ai repris en 2005 une activité professionnelle en tant que responsable des finances et du personnel dans une PME à Morges.

Municipale depuis janvier 2005 et Syndique en charge de l'administration et des finances depuis juillet 2006, j'ai eu la chance de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de nombreux projets importants pour notre commune, notamment l'utilisation judicieuse des outils informatiques actuels pour une administration communale efficace et conviviale.

Après avoir vécu deux législatures bien remplies et passionnantes à la Municipalité, il était pour moi naturel de me demander si j'avais encore des choses à donner ou s'il n'était pas temps de passer le témoin.

Si je suis candidate aujourd'hui, c'est que j'ai toujours autant de plaisir à défendre les valeurs de notre commune et qu'il y a en particulier deux grands projets que j'aimerais encore suivre.

Le premier qui me tient particulièrement à cœur est le Centre aquatique. Membre du Conseil d'administration et ayant suivi ce projet depuis de nombreuses années, je pense encore être utile dans la défense d'un projet attractif et nécessaire pour notre région, mais également et surtout financièrement supportable pour les communes.

Le deuxième, qui constitue à mon avis l'enjeu principal pour notre commune dans les années à venir, concerne la problématique au sens large de l'aménagement du territoire. Comme vous avez pu le voir et le lire dans les médias, nous avons l'obligation de nous conformer rapidement aux nouvelles dispositions fédérales et cantonales en la matière. Malheureusement, l'autonomie communale dans ce dossier ne cesse de diminuer et notre marge de manœuvre est étroite. Il sera alors d'autant plus important de rester vigilant pour garantir un développement harmonieux de notre village et de veiller à y maintenir une bonne qualité de vie.





Pierre-Alain Aigroz, Municipal

Dès 1968 à Vufflens-le-Château, j'habite depuis 1980 au chemin de la Balle 6. Agé de 64 ans, je suis père de deux fils majeurs et grand-père d'une petite-fille et de deux petits-fils.

Dans mon activité professionnelle, je suis cadre technique pour le conseil, l'acquisition et l'exécution de travaux spéciaux sur la Suisse romande pour une entreprise leader dans les domaines de la précontrainte, la géotechnique et les techniques de renforcements de structures.

Actif dans les sociétés locales, je suis membre depuis plus de 40 ans du chœur d'hommes « La Concorde », avec participation à plusieurs comités d'organisation lors de manifestations importantes. J'ai également fait partie pendant 25 ans du comité de "feu" de notre société de tir et suis ancien cadre comme premier-lieutenant au SDIS de Vufflens-le-Château.

Entré au Conseil général de Vufflens-le-Château peu après ma majorité, j'ai été nommé conseiller municipal en 1999 lors d'une élection complémentaire à la Municipalité. Pour la législature 2011-2016, je suis responsable des dicastères des domaines et des bâtiments. Depuis janvier 2005, je fais partie du Comité de direction intercommunal pour l'approvisionnement en eau potable de notre région (AVM). Je fais également partie du Conseil d'administration en tant que secrétaire de SAGEP SA pour l'amélioration du système de pompage au Penezzy à Ballens, société propriétaire des fournisseurs d'eau de notre région, respectivement des communes concernées. Je fais également partie du Comité de direction de la protection civile du district de Morges depuis 2008.

Toujours très motivé pour la fonction publique, c'est avec plaisir que je suis candidat pour une nouvelle législature avec les buts suivants :

- Avoir une vision claire à moyen et long terme pour entretenir ou modifier les infrastructures bâtiments et terrains communaux, collaborer dans les travaux sur d'autres dicastères communaux, pour assurer le bien-être de la population dans les meilleures conditions et possibilités financières de notre commune.
- Etre à l'écoute de notre région dans le cadre de nos associations intercommunales, relever les défis qui assureront notre avenir tout en maintenant notre autonomie communale. Soutenir nos sociétés locales pour la qualité de vie qu'elles apportent, les contacts humains et le cadre de vie.



Maria-Pia Dubey, Municipale

J'habite à Vufflens-le-Château avec mon mari depuis plus de 25 ans, au chemin du Vieux Fournil 4. Je suis mère de deux enfants qui sont tous deux adultes aujourd'hui.

J'ai passé mon enfance et une partie de mon adolescence à Genève. A 16 ans, j'ai suivi mes parents à Zurich où j'ai poursuivi mes études. J'ai obtenu un baccalauréat cantonal de culture générale. J'ai étudié le piano, tout d'abord au Conservatoire de Genève, puis au Conservatoire de Zurich. Pendant dix ans, j'ai travaillé dans la filiale suisse d'une multinationale allemande, la BASF, en qualité de label manager pour la musique classique. J'étais chargée de faire la promotion des artistes en Suisse, de rédiger des articles rédactionnels pour les journaux et les magazines spécialisés, d'organiser des conférences de presse et d'accompagner les musiciens en tournée en Suisse. Au sein de cette même entreprise, je m'occupais également de la traduction en français des textes publicitaires. Lors de l'abandon du domaine de la musique par la BASF, je suis devenue secrétaire de direction d'un des directeurs de l'entreprise.

Lors de la naissance de mon premier enfant, en 1981, j'ai fait le choix de cesser mon activité professionnelle pour me consacrer entièrement à ma famille et à l'éducation de mes enfants. En 1990, notre famille a emménagé à Vufflens-le-Château à la suite d'un changement professionnel de mon époux. De 1999 à 2003, j'ai repris une activité professionnelle à temps partiel dans un cabinet médical à Morges. Je me suis occupée du secrétariat, de la gestion et de l'accueil des patients.

Dès notre arrivée à Vufflens-le-Château, j'ai participé au Conseil général et j'ai eu l'occasion de travailler avec beaucoup d'intérêt dans quelques commissions. Au début de l'année 2008, j'ai été élue à la Municipalité lors d'une élection complémentaire et réélue en 2011. Je suis actuellement en charge des dicastères des écoles, de la police des constructions et de l'urbanisme. J'ai apprécié de travailler au sein d'une équipe municipale motivée, ainsi qu'au Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale Morges et environs l'ASIME.

Je sollicite un nouveau mandat et, si je suis réélue, je m'engagerai avec la même conviction au sein de la Municipalité afin de préserver la qualité de vie exceptionnelle que nous offre notre commune.





Philippe Henriod, Municipal

Je suis né à Vufflens-le-Château le 22 septembre 1950 et depuis cette date j'habite au chemin des vignes 1.

Je suis marié et père de deux enfants adultes.

Après avoir entrepris un apprentissage de mécanicien de précision, je suis devenu chauffeur professionnel, métier qui m'occupa jusqu'à ma pré-retraite en 2012. A partir de 2013, je cultive notre vigne familiale.

Mon intégration dans les sociétés locales a commencé à l'âge de 16 ans au sein de la Jeunesse et de la société de chant " La Concorde " où je suis caissier depuis 1992. L'ancienne société de Tir m'a accueilli dans son comité pendant une quinzaine d'années.

Entré au corps des sapeurs-pompiers (SDIS) dès mes 18 ans, j'en suis sorti il y a 16 ans avec le grade d'officier. Depuis cette date, j'ai fait partie de la commission du feu jusqu'en 2012.

Je suis entré au Conseil général à ma majorité. J'ai fait partie de différentes commissions dont celle de gestion et des finances.

Lors de cette dernière législature, j'ai été en charge de la police, de la PCI et du SDIS, du concept énergétique, des relations avec le BAM ainsi que des églises.

Dès 2014, suite à une élection complémentaire, j'ai repris le dicastère des routes, du réseau EC-EU, de l'eau potable (AVM), de la gestion des déchets ainsi que des relations avec le MBC (BAM).

Pour cette nouvelle législature au sein d'une excellente collégialité municipale, mon challenge sera de mettre en conformité l'éclairage public, la mise à jour du réseau EC-EU ainsi que la sécurité quant à la circulation dans le village.

Toujours motivé pour le bien-être de notre cher village, je suis prêt à donner de mon temps et c'est avec plaisir que je sollicite un mandat pour cette nouvelle législature.



Pierre Siegwart, Municipal

J'habite à Vufflens-le-Château depuis 26 ans (chemin du Soleil 9) et suis marié et père de deux enfants adultes.

Diplômé en sciences politiques et gestion d'entreprise, mon parcours professionnel a débuté dans l'audit au sein d'une fiduciaire internationale. Par la suite j'ai travaillé dans diverses entreprises comme contrôleur groupe, responsable développement et vente et responsable financier dans des sociétés actives dans l'inspection, la publicité, l'agro-alimentaire et l'informatique. Actuellement j'exerce une activité indépendante de conseil au service de sociétés en création et en développement.

Comme membre du Conseil général de 1990 à 2014, j'ai participé à différentes commissions dont celle de gestion et finances. Pendant 20 années, j'ai également été membre du corps des sapeurs-pompiers.

En octobre 2014, j'ai été élu à la Municipalité lors d'une élection complémentaire et je suis actuellement en charge de la police, de la protection civile, des pompiers, des affaires sociales et des énergies renouvelables.

Je souhaite continuer mon mandat de Municipal pour défendre avec conviction les valeurs de notre commune au sein des diverses associations intercommunales, rester vigilant et intervenir pour faire réduire la croissance continue des charges associatives.

Lors de la prochaine législature il sera également nécessaire de défendre avec force une certaine autonomie communale, notamment dans l'établissement d'un plan d'aménagement du territoire communal à long terme et la mise en place à Vufflens d'une organisation parascolaire autonome et efficace avec un coût par enfant raisonnable pour les parents ainsi qu'une charge contenue pour la commune.

Enfin il est important de maintenir une politique de soutien active aux diverses sociétés locales pour que notre vie villageoise continue à être harmonieuse et dynamique. L'ambiance restera excellente au sein de la commune de Vufflens-le-Château en général comme au sein de la Municipalité en particulier !



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Instructions concernant le déroulement de ces élections communales

1er tour

Le vote par correspondance ne peut être exercé selon la procédure habituelle que pour le 1^{er} tour. Le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune (avec le bulletin fédéral).

L'électeur désirant voter au bureau de vote doit impérativement se munir de sa carte d'électeur et du matériel de vote (bulletins de vote et enveloppe de vote jaune).

L'électeur dispose de 5 suffrages. Il doit voter avec un seul bulletin, pour les candidats officiels dont les noms figurent sur la liste imprimée ou pour n'importe quel(le) citoyen ou citoyenne inscrit(e) au rôle des électeurs de la commune. Le cumul n'est pas admis.

2ème tour éventuel

Le dernier délai pour le dépôt des listes pour le 2^{ème} tour auprès du Président du bureau est fixé à 12h00.

Le vote par correspondance n'est pas possible.

L'électeur devra se rendre au bureau de vote où le matériel nécessaire au 2^{ème} tour lui sera remis et sa carte d'électeur restituée (*la carte de vote utilisée au 1^{er} tour vaut aussi pour le 2^{ème} tour*).

L'électeur n'ayant pas participé au 1^{er} tour du scrutin devra impérativement se munir de sa carte d'électeur pour pouvoir voter.

Election du Syndic (éventuelle)

Une élection tacite sera possible pour l'élection du Syndic (au 1^{er} tour et au 2^{ème} tour éventuel).

Veillez donc vous référer aux informations du Président du bureau électoral à l'issue de la proclamation des résultats du tour précédent.

N'oubliez pas que les élections communales ne s'arrêtent pas au 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité.

Le vote par correspondance facilite grandement les "devoirs" du citoyen mais il n'est toutefois possible que pour le 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité.

Il est donc important que vous assistiez à la proclamation des résultats de ce 1^{er} tour pour connaître la suite des opérations et participer aux autres scrutins, soit le 2^{ème} tour de la Municipalité et/ou le 1^{er} tour de l'élection du Syndic.

Afin d'attendre dans de bonnes conditions les résultats des scrutins et la fin du dépôt des listes pour le tour suivant, nous vous informons que

la grande salle sera ouverte dès 11h00

Des boissons seront servies aux personnes présentes.

L'élection des autorités communales est une étape importante pour l'avenir de notre commune. Nous comptons donc sur votre participation.

Recommandations diverses pour éviter les perpétuels votes annulés

- Poster votre enveloppe de transmission dans les délais pour qu'elle arrive au bureau communal le samedi au plus tard ou la déposer dans la boîte prévue à cet effet à la Maison de commune
- Ne pas oublier d'indiquer votre date de naissance complète et de signer votre carte de vote
- Ne pas intervertir les cartes d'électeur au sein d'une même famille
- Prendre soin de glisser les bulletins de vote (communal et fédéral) dans l'enveloppe de vote jaune ET la refermer.

En cas de problème

Pour obtenir des renseignements complémentaires ou du matériel de remplacement, vous pouvez vous adresser au greffe municipal **jusqu'au vendredi 26 février 2016, à 12h00 DERNIER DELAI. Aucun duplicata de carte d'électeur ne pourra être délivré par le bureau électoral.**



HORAIRE DE LA JOURNEE DU 28 FEVRIER 2016

Ces élections se dérouleront dans le local habituel (salle du Curbit, au rez-de-chaussée de la Maison de commune) selon l'horaire suivant :

Election de la Municipalité, 1^{er} tour	de 08h00 à 9h00
Résultats : 11h30 à la grande salle	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 12h00 précises

Election de la Municipalité, 2^{ème} tour ou élection du Syndic, 1^{er} tour	de 13h30 à 14h30
Résultats : 15h00 à la grande salle	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 15h30 précises

Election du Syndic, 1^{er} tour ou élection du Syndic, 2^{ème} tour	de 16h30 à 17h30
Résultats : 18h00 à la grande salle	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 18h30 précises

Election du Syndic, 2^{ème} tour	de 19h30 à 20h30
Résultats : 21h00 à la grande salle	

**Toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à rester dans la grande salle
pour partager le verre de l'amitié offert par les nouveaux élus à l'issue de cette élection !**

AUTRE DATE À RETENIR

Installation des autorités communales – Législature 2016-2021

L'installation des autorités communales de Vufflens-le-Château est fixée le

lundi 21 mars 2016 à 20h00 à la salle du Conseil

L'ordre du jour de cette cérémonie, présidée par Mme Andréa Arn, Préfète du district, comprendra l'assermentation des membres de la Municipalité et du Conseil général, ainsi que la nomination des président, secrétaire, vice-président, scrutateurs et des membres des diverses commissions communales et délégations variables d'associations intercommunales.

Pour être assermentés à cette occasion et pouvoir ainsi siéger au Conseil général durant cette nouvelle législature, les membres actuels du Conseil ainsi que les autres électrices et électeurs qui le désirent voudront bien se référer au courrier qui leur sera adressé en temps voulu.

Attention, il est indispensable d'assister à la cérémonie d'assermentation pour être élu en tant que membre d'une commission permanente.

Les membres actuels du Conseil général sont en fonction jusqu'au 30 juin 2016. Ceci signifie que le Conseil du 13 juin 2016 se tiendra dans la composition actuelle. Il en va de même pour les membres de la Commission des finances et de gestion.

